La mission des pouvoirs politiques

• • • Patrice Mugny, Genève Conseiller administratif de la Ville de Genève au Département des affaires culturelles depuis juin 2003

Selon une tradition (libérale) bien ancrée en Suisse, la vie culturelle serait du ressort presque exclusif des individus, éventuellement regroupés en associations. Cette conception donne à la commune - qui est l'entité politique la plus proche de l'individu - la responsabilité de contribuer à l'action culturelle individuelle (ou associative) par un soutien en subvention financière ou en « nature ». Les cantons peuvent éventuellement intervenir, en vertu du principe de subsidiarité. Quant à la Confédération, son rôle consiste à remplir des tâches qui ne peuvent être assurées qu'au niveau fédéral - aide au cinéma, conservation des monuments historiques, bibliothèques et archives nationales, Fondation Pro Helvetia. Dans ce contexte, la meilleure politique culturelle serait donc... l'absence de politique culturelle.

Mettre en valeur l'engagement personnel est certes pertinent : la relation intime avec une œuvre ou un événement, établie sur une nécessité intérieure, est le fondement de toute pratique culturelle. Son « premier pilier », en quelque sorte. Cette tradition de non-interventionnisme. bien que relativisée à la manière helvétique, n'est toutefois pas sans dangers. En éloignant la Confédération du soutien à la vie culturelle, sous prétexte de maintenir l'autonomie des artistes (c'est-à-dire des individus créateurs), on défend en réalité une politique d'économies budgétaires - le fameux « moins d'Etat » - tout en liant étroitement le champ culturel aux intérêts économiques.

Indispensable Etat

On peut certes apprécier bien des aspects de la culture de distractions et de loisirs, celle qui, justement, se présente comme économiquement correcte parce que financièrement autosuffisante. Mais c'est pure hypocrisie de faire croire qu'elle a pour unique objectif de répondre à la demande du public. En fait, cette culture, aujourd'hui largement dominante, constitue une véritable machine idéologique qui propage des valeurs comportementales, qui implique des choix politiques et qui s'entretient elle-même en les perpétuant. Laisser la vie culturelle aux seules lois du marché, c'est l'abandonner aux mains des commerçants et des idéologues qui avancent à visage dissimulé. C'est aussi risquer le gel de la pensée critique et créative, prôner l'immobilisme.

Traditionnellement, c'est aux collectivités publiques que revient la mission de conservation du patrimoine. Cette tâche est en effet fondamentale pour toute société. La connaissance du passé pose les bases même de l'identité. Préserver et mettre en valeur le patrimoine est sans doute un objectif fonda-



Dans une société démocratique, une culture vivante s'entend dans la diversité et le débat. Si elle est le fait de chacun, elle est donc aussi celui de la collectivité, et ce faisant ne peut être confiée aux seules initiatives individuelles et aux lois du marché. Par une politique réfléchie de subventions publiques, l'Etat doit préserver le patrimoine culturel et encourager le développement de la pensée critique et créative. Réflexions et expérience de Patrice Mugny.

mental de toute politique culturelle, pour autant que cet objectif ne se limite pas à la seule préservation des constructions et des œuvres, mais se place dans une perspective dynamique, impliquant promotion active et débats.

Aujourd'hui, les soutiens publics sont aussi les meilleurs garants du maintien de la diversité des espaces de débats et de la liberté d'expression. Seule une intervention des collectivités publiques permet de lutter contre la menace de voir triompher une « culture-business » omnipotente, qui feint de suivre la demande mais ne fait que la flatter, qui fabrique des produits de marketing au service d'une véritable monoculture.

Faut-il pour autant craindre une « culture d'Etat », telle que les régimes dictatoriaux en ont connu ? Certes non : grâce aux mesures de contrôle démocratique et à une volonté de transparence bien établie, ce danger est aujourd'hui hautement improbable. En revanche, c'est bien « l'absence d'Etat » qui pourrait constituer une menace sérieuse. Il convient donc de mettre en évidence ces risques, afin de changer de perspective. Tel est précisément le rôle de la « politique culturelle », qui est simplement une forme de la « politique ».

Expérience genevoise

A Genève, c'est au milieu du XIXº siècle que la Ville a hérité de l'Etat cantonal. entre autres tâches, celle de pourvoir à l'essentiel des dépenses culturelles, le canton apportant un appui subsidiaire. En 1996, le Grand Conseil a voté la Loi sur l'encouragement à la culture, qui donnait notamment compétence au canton dans le vaste domaine de la formation artistique. Aujourd'hui, les partenaires au financement de la culture locale sont multiples. Des fondations privées apportent un appui sérieux ; la Loterie romande est très sollicitée ; plusieurs communes concourent au financement des activités culturelles. Quant aux équipements, ils se décentralisent : de plus en plus, en effet, Genève devra se considérer comme une agglomération dont les limites dépassent les frontières du canton et du pays.

C'est dans cette perspective qu'une Conférence culturelle genevoise est en cours de constitution. Ce projet, dont l'appellation indique bien qu'il est conçu comme un organe de travail évolutif et non pas comme une nouvelle structure administrative, traduit non seulement la volonté d'aller plus loin, vers de nouveaux desseins, mais aussi celle d'y aller ensemble. Il convient de rappeler à cet égard que si la Ville de Genève est toujours le principal soutien aux acteurs culturels, elle ne peut assumer seule l'entretien d'une flotte culturelle composée de plusieurs lourds vaisseaux et de très nombreuses frégates de courses...



La mission des pouvoirs politiques

Par ailleurs, il faut savoir que la marge de manœuvre d'un membre de l'exécutif de la Ville de Genève n'est pas aussi étendue qu'on pourrait le croire. Si le budget municipal prévoit 208 millions de francs pour le Département des affaires culturelles, pas question pour autant d'en disposer à bien plaire. Car ce montant, qui correspond aux 20 % environ du budget total de la Ville (sans doute l'une des plus fortes proportions qui soit), est « engagé et affecté » pour sa plus grande part.

Ainsi la Ville prend-elle en charge ses douze musées, les bibliothèques municipales et la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) pour un montant global de plus de 100 millions. Ainsi octroie-telle 31 millions au théâtre lyrique (Grand Théâtre), 15 millions au théâtre dramatique (dont plus du tiers est attribué à la Fondation d'art dramatique qui gère la Comédie et le Poche) et plus de 8 millions à l'Orchestre de la Suisse romande.

Peut-on raisonnablement envisager que ces institutions puissent être soudain fermées, que des fonctionnaires soient licenciés sans autre motif que le désir d'opérer de nouvelles répartitions budgétaires? Ces institutions peuvent sans doute évoluer. Bien que leurs missions comme leur organisation ne soient pas intangibles, les contraintes liées au cadre général demeurent.

La « marge de manœuvre » concerne donc essentiellement les fonds généraux de subventions et dépend de leur augmentation (ou de leur diminution), laquelle est elle-même largement fonction de la conjoncture économique. De fait, cette « marge » est inférieure aux 10 % du budget total. Les champs d'intervention du magistrat sont donc limités par le Conseil municipal qui vote le budget, ce qui constitue une saine garantie sur le plan démocratique.

Le premier champ d'intervention concerne le court terme : il s'agit de répondre à des sollicitations précises. Chaque année, le Département des affaires culturelles reçoit près de mille demandes d'aides ponctuelles. Emanant d'artistes ou de groupes en recherche d'un soutien financier (pour créer un spectacle, pour réaliser un disque, une tournée, pour trouver un local de travail...), ces requêtes représentent plusieurs milliers d'artistes et traduisent bien l'intensité de la vie culturelle de Genève. Mais cette situation illustre aussi l'évolution politique de ces trente dernières années. Le droit à l'expressivité est désormais perçu comme un acquis, à égalité avec celui de la recherche artistique proprement dite.

Le deuxième champ d'intervention concerne le développement de projets à long terme. Ce sont les « chantiers de la culture » : construction d'un Musée des cultures, d'une Maison de la danse. d'une nouvelle Comédie, des équipements dont il faut ensuite assurer le fonctionnement. Ces projets sont sans doute ceux que la population connaît le mieux. D'autres sont plus discrets : par exemple, l'évaluation des conditions d'attribution de subventions.

Culture et débat

Pour agir dans ces deux champs d'intervention, mieux vaut disposer d'une carte et d'une boussole. La « carte », c'est la connaissance du domaine culturel. Cette connaissance n'est pas simplement « technique ». Elle passe aussi par la prise en compte d'un phénomène qui fait que le lieu de l'action culturelle (la salle de spectacle par exemple) devient le lieu d'un « commerce » qui implique un échange et une appropriation.

Le fait culturel suscite d'abord une émotion. Partagée (la représentation pour un seul spectateur est un fantasme...), cette émotion crée les prémisses d'un sentiment communautaire; elle peut « lier » ensemble ceux qui l'ont vécue. Mais l'événement culturel suscite également le débat d'idées - commentaires, comparaisons, approfondissement, etc. créant ainsi une dynamique qui peut parfois déboucher sur un apprentissage, voire initier une pratique artistique. Ainsi se forge l'identité culturelle. De la couture à la gastronomie, l'éventail est immense des domaines qui, parce qu'ils font l'objet d'un « commentaire » (historique, critique), sont devenus aujourd'hui des acquis « culturels ».

Quant à la boussole, elle est fournie par les convictions et les engagements politiques. Ce qui distingue les secteurs dans lesquels intervient le politique, ce sont les pratiques qui questionnent la société, qui bousculent les convictions et qui ouvrent de nouvelles perspectives. Toutes n'ont pas la même valeur artistique et certaines sont esthétiquement sans doute discutables. Le fait qu'elles peuvent exister, ou coexister, est néanmoins inhérent à une société vraiment démocratique. Il ne s'agit pas, d'abord, de défendre ou promouvoir les seuls artistes, mais bien de répondre à un enjeu essentiel pour notre société: le

développement permanent d'un débat culturel libre et vivant. Et de préserver ainsi l'avenir de toutes les formes d'autoritarisme, de dictature et d'intégrisme. quelles qu'elles soient.

Audace

Dans ce contexte, le politique doit aussi savoir assumer des choix. Sinon, à force de se vouloir neutre et objectif, il en devient souvent aphone. Il ne risque plus d'hypothèses, plus de critiques, ne brasse plus d'idées trop larges, ne propose plus de vision trop étendue. On dit alors de lui qu'il œuvre (ou qu'il discourt) avec « diplomatie ». En sachant bien qu'on le préfère bon gestionnaire, respectueux et conciliant à l'extrême, plutôt qu'inventif et audacieux.

Pour ma part, j'ai toujours préféré ouvrir le débat et jeter des idées non calibrées d'avance pour être « politiquement correctes », comme on a coutume de dire aujourd'hui. Au risque parfois d'avoir « mauvaise allure » dans le paysage culturel local... Je veux pourtant maintenir le cap vers un objectif clair : qu'un maximum de personnes, de toutes conditions et de toutes cultures, puissent se rencontrer et se parler, se découvrir, pour finalement se respecter, autour de projets culturels de qualité. Dans les musées, les bibliothèques et les théâtres, comme dans les rues et les parcs de la cité.

P. M.

Fermeture d'été

Les bureaux de l'administration et de la rédaction de choisir ainsi que le Cedofor seront fermés du samedi 26 juin au lundi 2 août.